



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
ESTHÉTIQUE / COSMÉTIQUE - PARFUMERIE
SESSION 2010

E.1 - EPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

**SOUS-EPREUVE A1 : Etude de situations professionnelles en
esthétique/cosmétique-parfumerie**

U11

Dossier Technique

Baccalauréat Professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U11 : Etude de situations professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Durée : 4 heures	Coefficient : 4
Repère de l'épreuve : AP 1006 ECP ST 11	Session : 2010	Page 1 sur 7



LES FICHES BEAUTÉ ESTHÉTIQUE

LES SOINS CONTOUR DES YEUX

Par Martine Delacroix

En célébrant le regard, ce « miroir de l'âme », les poètes ont traduit l'attrait irrésistible des yeux dans un visage. Or, c'est malheureusement au niveau des yeux qu'interviennent le plus rapidement des altérations de notre peau. Pourquoi cette zone du visage est-elle différente? Quels soins particuliers faut-il lui consacrer? C'est ce que nous allons découvrir ensemble.

LES CARACTÉRISTIQUES DU CONTOUR DE L'ŒIL

• **Une zone en perpétuel mouvement:** tel un rideau, notre paupière supérieure se lève et s'abaisse plus de 10 000 fois par jour. Quant à nos émotions, elles s'expriment sur notre visage par des contractions musculaires qui s'inscrivent autour des yeux.

• **Le tissu le plus mince du corps:** si vous passez votre doigt des joues au contour de l'œil, vous constaterez un changement très net, car ces 25 cm² de peau ne sont pas doublés d'un petit molleton de graisse. Ils constituent le tissu le plus mince de notre corps : 0,5 mm, au lieu de 1 à 2 mm sur le reste du corps.

L'extrême finesse du contour de l'œil et sa perpétuelle mobilité le prédisposent à s'abîmer prématurément.

LES ALTÉRATION DU CONTOUR DE L'ŒIL ET LEURS CAUSES

Différents éléments interviennent pour modifier le contour des yeux :

• **Une mauvaise hygiène de vie:** elle s'inscrit sur cette zone du visage. Le manque de sommeil, la fatigue, le stress, les excès de tabac ou d'alcool provoquent les cernes, les poches, le gonflement des paupières.

• **Le soleil:** ennemi numéro Un de la jeunesse de la peau, il s'attaque en priorité à cette zone si fragile. Provoquant rides et ridules, il favorise l'apparition de la patte d'oie, ces rides en forme d'éventail situées à l'angle externe de l'œil.

• **Le relâchement cutané:** le mouvement perpétuel de nos paupières est permis par les fibres élastiques qui tissent le contour de l'œil. Or, ces multiples sollicitations provoquent à la longue un relâchement du tissu qui protège la paupière supérieure.

• **Des gestes et des produits mal adaptés:** en raison de son extrême finesse, le pourtour de l'œil est très fragile. Il est donc indispensable d'être attentive à vos gestes lorsque vous appliquez un produit de beauté, qu'il s'agisse de maquillage ou de soin. Des gestes maladroits ou brutaux, des produits inadaptés, vont agresser et irriter

cette zone si sensible.

COMMENT PRÉSERVER LE CONTOUR DE L'ŒIL ?

• **Par une bonne hygiène de vie:** il est clair aujourd'hui que notre peau est le reflet de notre fonctionnement interne, et que beauté et santé sont très étroitement liées. Une alimentation saine, un rythme de vie équilibré se lisent sur le visage et, bien sûr, au niveau des yeux.

• **Par des gestes doux:** en raison de la finesse du tissu, il faut agir avec une grande délicatesse. En aucun cas, il ne faudra frotter ou déplacer la peau.

• **Par un bon démaquillage:** trop de femmes ignorent encore qu'il existe des produits spécifiques pour démaquiller les yeux. Adaptés non seulement au contour mais à l'œil lui-même, ils effacent avec douceur et efficacité toute trace de maquillage, que celui-ci résiste ou non à l'eau. Lorsque l'on utilise pour démaquiller les yeux des produits non destinés à cet usage, on provoque irritations et gonflements, soit parce que le produit pénètre dans l'œil et n'est pas conçu pour être toléré, soit parce que des résidus de maquillage subsistent et irritent l'œil, soit encore parce qu'il s'agit d'un corps gras qui fait gonfler l'œil.

Si l'on se maquille chaque jour, cette agression quotidienne abîme l'œil et provoque un vieillissement prématuré. À l'inverse, les produits spécifiques réalisent, non seulement un démaquillage parfait, mais leurs composants adoucissants comme la rose ou le bleuet, apportent fraîcheur et douceur à cet épiderme si sensible. Pour procéder à un démaquillage correct, il faut aussi avoir les bons gestes : imbiber le coton avec la lotion florale et démarrer de la base des cils en remontant vers l'extrémité. On renouvelle l'opération jusqu'à ce que cils et paupières ne comportent plus aucune trace de maquillage. Enfin, n'oubliez pas d'utiliser un coton différent pour chaque œil.

• **Par une protection minutieuse:** le contour de l'œil étant la zone la plus susceptible d'accuser un vieillissement prématuré, il faut le protéger à l'aide d'un produit de soin comportant filtres solaires et composants hydratants. Une protection toute particulière est nécessaire en cas d'exposition au soleil : n'hésitez pas à adopter un indice de protection élevé et à renouveler souvent l'application.

Pensez également à porter des lunettes de soleil. En réponse à l'agression du soleil, on plisse les yeux, ce qui favorise l'apparition de la patte d'oie.

• **Par l'utilisation de produits adaptés:** il faut toujours s'assurer que les produits de soin utilisés sont compatibles avec le tissu du contour des yeux. Un produit de soin peut en effet parfaitement convenir à votre visage mais provoquer un gonflement au niveau des yeux. De même, certains produits tenseurs peuvent être déconseillés, car trop irritants.

Source : *Extrait d'Esthética, 1999*

Les poches constituent avec les cernes les deux problèmes spécifiques au contour des yeux.

- Les poches sont la conséquence de distensions provoquées par une mauvaise circulation lymphatique. Il s'agit de l'œdème palpébral.

L'origine des poches est variée : allergie, fatigue, pleurs, traitements mécaniques, produits cosmétiques (corps gras) inadaptés.

- Quant aux cernes, ils sont en rapport avec la micro-circulation sanguine. Il s'agit d'un ralentissement circulatoire visible par transparence. Leurs causes sont soit structurelles (génétiques, ethniques, dues au vieillissement), soit conjoncturelles (fatigue, manque de sommeil, alcool, stress) ...

Information : extrait d'Onagrine

Baccalauréat Professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE

U11 : Etude de situations professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie

Durée : 4 heures

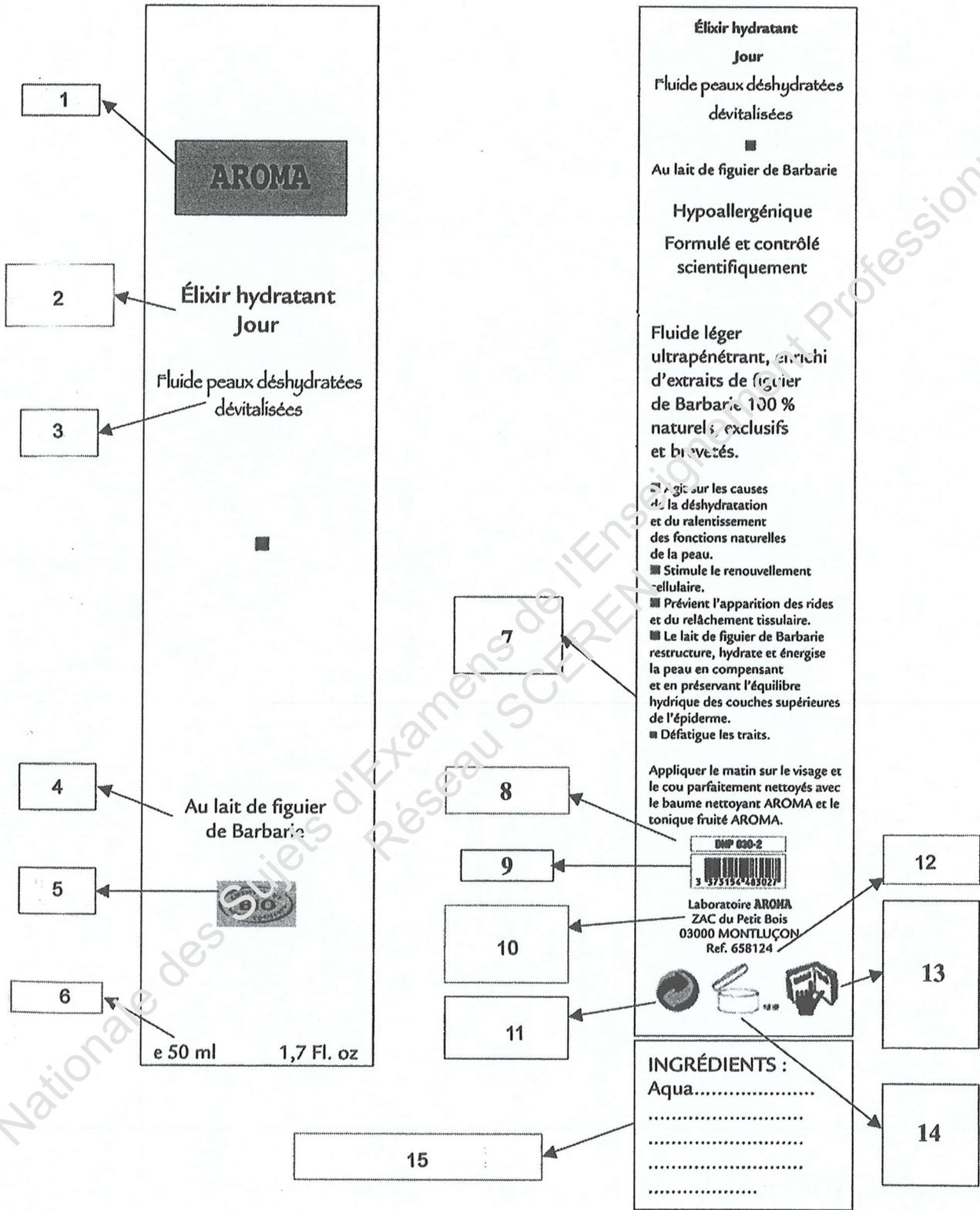
Coefficient : 4

Repère de l'épreuve : AP 1006 ECP ST 11

Session : 2010

Page 2 sur 7

DOCUMENT 2



Source : Extrait d'esthétique volume 3 – Editions Maloine

S. LEDET – V. MONTEL

Baccalauréat Professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U11 : Etude de situations professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Durée : 4 heures	Coefficient : 4
Repère de l'épreuve : AP 1006 ECP ST 11	Session : 2010	Page 3 sur 7

MASQUE ANTI-FRIGUE
lissant immédiat
GEL CONTOUR DES YEUX
anti-poches anti-cernes
A R G U M E N T S F L A S H

- Crème très fine, qui ne sèche pas.
- En 5 à 10 min, estompe toutes les marques de fatigue : poches, cernes, ridules, sensations de picotement et de tiraillement.
- Lisse immédiatement le tour de l'œil.
- Procure fraîcheur et confort.
- Hydrate* et adoucit.
- Sans parfum.
- Respecte le pH des larmes.
- Testés dermatologiquement et ophtalmologiquement*.
- Convient aux yeux les plus sensibles ou portant des lentilles.

ACTIONS ET COMPOSANTS

- Extraits de plantes : 8,3%
- ▶ Lissant, énergisant : extrait de chicorée.
 - ▶ Adoucissant : concentré d'eau de rose.
 - ▶ Décongestionnant, anti-gonflement : petit palmier scie.
 - ▶ Drainant, anti-poches : églantier.
 - ▶ Tonifiant capillaire, anti-cernes : petit houx.
 - ▶ Hydratant* : abricot.
 - ▶ Absorbant, matifiant : amidon de riz.

* couches supérieures de l'épiderme.

CONSEILS D'UTILISATION

- Déposer une perle de produit sur chaque paupière supérieure. Étaler jusqu'à la paupière inférieure au bout des doigts en tapotant. Laisser poser de 5 à 10 mn. Oter l'excédent avec un coton humecté.
- Le matin ou à tout moment de la journée, appliquer en très petite quantité par tapotements légers sur le contour des yeux. Peut s'appliquer sous et sur le maquillage.

Présentation :
Tube à carotide ophtalmologique 30 ml.

BAUME CONTOUR DES YEUX
anti-rides toutes peaux
BAUME "SPECIAL" CONTOUR DES YEUX
anti-rides peaux sèches
A R G U M E N T S F L A S H

- Emulsion très fine et légère.
- Allégerie ridules et paires d'œil.
- Révitalise les paupières.
- Adoucissant, nourrissant, hydratant*.
- Estompe optiquement rides et ridules (correcteurs de lumière).
- Permet le maquillage.
- Sans parfum.
- Respecte le pH des larmes.
- Testés dermatologiquement et ophtalmologiquement.
- Convient aux yeux les plus sensibles ou portant des lentilles.

ACTIONS ET COMPOSANTS

- Extraits de plantes : 5,7%
- ▶ Anti-rides, réparateur : karité
 - ▶ Nourrissant, hydratant* : extrait de graines de céréales.
 - ▶ Lissant, énergisant : extrait de chicorée.
 - ▶ Adoucissant : concentré d'eau de rose.
 - ▶ Pigments correcteurs de lumière (estompent optiquement rides et ridules).
- Extraits de plantes : 13%
- ▶ Anti-rides, régénérant : gingko biloba.
 - ▶ Nourrissant, hydratant* : extrait de graines de céréales.
 - ▶ Lissant, énergisant : extrait de chicorée.
 - ▶ Adoucissants : camomille, aloès.

* couches supérieures de l'épiderme.

CONSEILS D'UTILISATION

- **Conseillé à toutes les peaux, dès les premières marques de vieillissement.**
- Appliquer le matin ou le soir, par effleurages légers sur le contour des yeux.
- Appliquer le soir et, si besoin, le matin, par effleurages légers.
- **Conseillé aux peaux sèches, en cas de marques de vieillissement plus accentuées.**
- **Egalement pour toutes les peaux, en cas de froid intense.**

Présentation :
Tube à carotide ophtalmologique 20 ml.

Baccalauréat Professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE

U11 : Etude de situations professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie

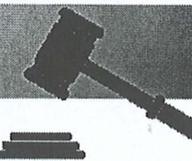
Durée : 4 heures

Coefficient : 4

Repère de l'épreuve : AP 1006 ECP ST 11

Session : 2010

Page 4 sur 7



Une lecture attentive des textes qui régissent la profession de masseur-kinésithérapeute ne permet pas d'affirmer que ceux-ci bénéficient d'un monopole absolu sur toute technique de massage, quels qu'en soient le mode et la finalité.

encore le « drainage lymphatique esthétique » - notion au demeurant controversée comme l'avait souligné l'Académie de médecine dans son avis du 17 décembre 1996 sur le décret du 8 octobre 1996.

Ceci explique que la jurisprudence depuis dix ans à peu près soit contrastée, et qu'un certain nombre de décisions importantes (Grenoble, Dijon, Versailles même en 2003) aient considéré que les poursuites pénales n'étaient pas fondées, en motivant d'ailleurs pour l'essentiel leurs décisions sur la finalité même de la masso-kinésithérapie (article R 4321-1 du CSP susvisé).

S'il y a bien un enseignement majeur à tirer aujourd'hui de l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles, c'est la nécessité impérieuse d'inviter les pouvoirs publics à clarifier définitivement la situation juridique, d'abord et avant tout par une modification de la définition beaucoup trop large et ambiguë du massage telle qu'elle figure à l'article R 4321-3 du CSP, et à supprimer les mots « dans un but thérapeutique ou non ».

Ce n'est pas en « bricolant » sur ces concepts hasardeux que l'on y parviendra.

Cabines: Pouvez-vous nous rappeler les différents textes qui régissent les professions respectives de masseur-kinésithérapeute et d'esthéticienne?

Maître Riffaud-Longuespé:

I – Les masseurs-kinésithérapeutes sont des auxiliaires médicaux, professionnels comme tels par le code de la santé publique (CSP), dont la profession est régie par les articles L 4321-1 et suivants du CSP pour la partie législative, et R 4321-1 et suivants de ce code pour la partie réglementaire. (Il s'agit là de l'ancien décret n° 96-879 du 8 octobre 1996 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute, qui a été codifié en 2000).

Le texte de référence est l'article L 4321-1 alinéa 1 du CSP qui dispose: « La profession de masseur-kinésithérapeute consiste à pratiquer habituellement le massage et la gymnastique médicale ».

S'agissant précisément du massage thérapeutique (ou est au cœur de la quasi-totalité des procédures judiciaires avec la profession d'esthétique-cosmétique ces plus de dix ans), le texte qui en donne la définition est l'article R 4321-3 du CSP qui dispose: « On entend par massage toute manœuvre externe, réalisée sur les tissus, dans un but thérapeutique ou non, de façon manuelle ou par l'intermédiaire d'appareils autres que les appareils d'électrothérapie, avec ou sans l'aide de produits, qui comporte une mobilisation ou une stimulation mécanique ou réflexe de ces tissus ».

Vous avez là les deux seuls textes qui fondent toute l'argumentation des MK pour prétendre à l'existence d'un monopole absolu sur le massage, quel qu'il soit: dès lors en effet que le texte précise expressément « dans un but thérapeutique ou non », toute technique de massage relève de façon mécanique du monopole de la profession de MK.

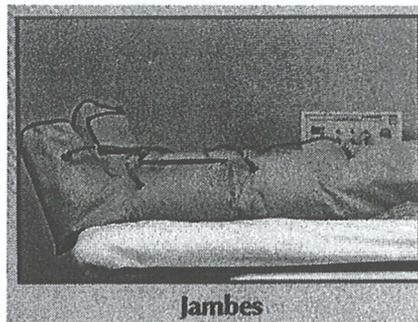
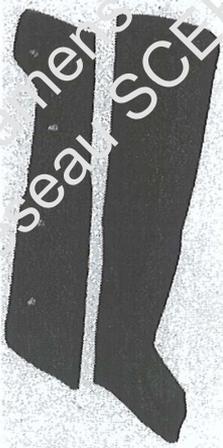
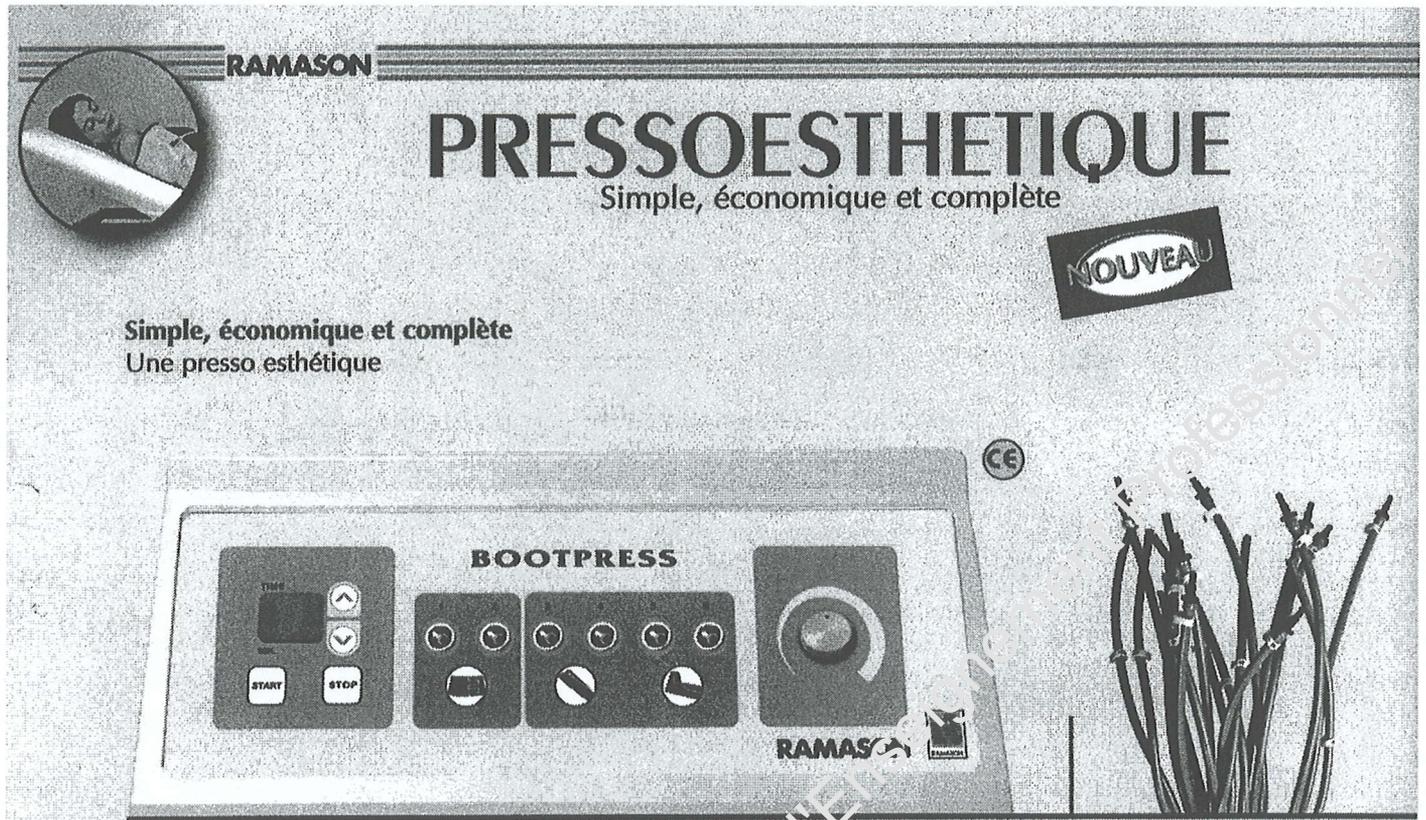
Ce raisonnement est simpliste, mais se tient malheureusement si l'on se limite aux seuls articles susvisés.

II – Quant aux esthéticiennes, leur « statut » relève de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, dont l'article 16. I dispose que « les soins esthétiques à la personne autres que médicaux et paramédicaux » ne peuvent être exercés que par une personne « qualifiée professionnellement » (il s'agit là essentiellement du BP et du BTS, dont les modalités de délivrance sont définies par arrêté ministériel).

Sous l'influence de certains organes représentatifs de la profession, l'article 16 I de la loi de 1996 a été complété par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 par les mots « et les modelages esthétiques de confort sans finalité médicale. ».

Ainsi que le démontre la motivation retenue par l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 4 mars 2009 ici commenté, cette notion de « modelage » n'a fait qu'introduire une confusion supplémentaire dans la définition exacte des limites du monopole revendiqué par les MK sur le massage.

Baccalauréat Professionnel esthétique/cosmétique–parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U11 : Etude de situations professionnelles en esthétique/cosmétique–parfumerie	Durée : 4 heures	Coefficient : 4
Repère de l'épreuve : AP 1006 ECP ST 11	Session : 2010	Page 5 sur 7

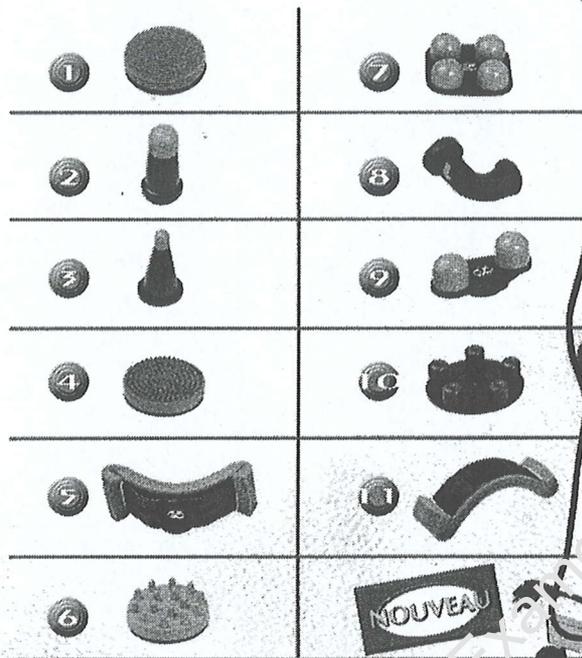


Jambes

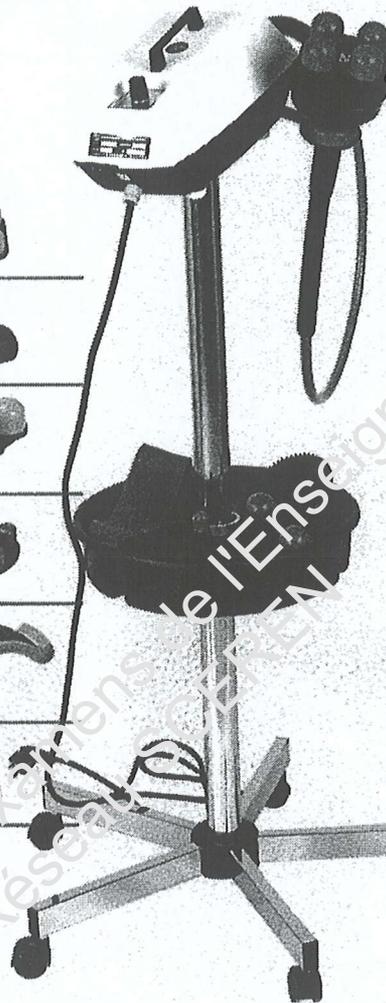
Source : Extrait catalogue « Savoir acheter »

Baccalauréat Professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U11 : Etude de situations professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Durée : 4 heures	Coefficient : 4
Repère de l'épreuve : AP 1006 ECP ST 11	Session : 2010	Page 6 sur 7

VIBRANT CORPS



PATINS D'EXFOLIATION CORPS
 Parfait avant les soins corps.
 Deux densités pour des soins adaptés.
 Mousses livrées par 10.



**G-5 NEWMATIC
 TRAITEMENT CELLULITE**
 Nouvel appareil doté des toutes dernières technologies.
 Nouvelle transmission flexible G5: légère, lisse et facile à nettoyer, extra longue (1,40 m).
 Nouvelle tête porte patin G5: plus résistante, compatible avec tous les anciens et nouveaux modèles.
 Large éventail de patins: pour toutes les applications (chaud froid, traitement points)
 Coude Clapping: traitement de drainage esthétique.
 Moteur puissant et fiable.
 Livré avec un jeu de patins: 212-216-223-225-227-230, coude clapping 209- socle-panier accessoires.

Caractéristiques Techniques
220 V, alternatif 50 ou 60 cycles secondes.
Fréquence de vibrations: 20 à 50 périodes / sec.

Source : Extrait catalogue « Savoir acheter »

Baccalauréat Professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U11 : Etude de situations professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Durée : 4 heures	Coefficient : 4
Repère de l'épreuve : AP 1006 ECP ST 11	Session : 2010	Page 7 sur 7